

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2008</b>
--

L'an deux mille huit, le vingt huit novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 25/11/2008

**PRESENTS** : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, CELLIER Danièle, COTTE Blaise, DONNEAU Alain, FAUCOUP Gil, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian, SENAC Gilbert.

**REPRESENTES** : Ont donné pouvoir : GAUDILLIERE Dominique à COTTE Blaise, SARRATO Elisabeth à MONIER Catherine.

Monsieur BEDER Jean-Marc a été élu secrétaire.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2008**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **ORGANISATION DES RANDOVALES 2009**

M. le Maire informe les conseillers que le Sicoval souhaiterait organiser le départ des Randovalles 2009 à Montbrun-Lauragais le dernier dimanche de septembre 2009 ; il a rencontré, accompagné de Carine Albarède, Mme Alcaraz, du Sicoval, pour se faire préciser les conditions et les contraintes. Melle Albarède présente les grandes lignes du projet : cette manifestation débute vers 7h30, elle réunit environ 1500 randonneurs à pied, à cheval ou en VTT avec des départs échelonnés sur la matinée ; les randonnées sont suivies d'un vin d'honneur à midi, pique-nique tiré du sac et animations tout l'après-midi. La commune et les associations de la commune (une dizaine de bénévoles sont requis) doivent prendre en charge l'accueil du public, notamment au niveau des parkings (2 hectares pour 700 à 800 véhicules), et la buvette l'après-midi de 14h à 17h. Il demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet, précisant qu'il a invité Mme Senac pour avoir l'avis du Foyer Rural.

Le tour de table fait apparaître que tous les conseillers sont favorables au projet d'accueillir les Randovalles, mais réservés du fait que cette manifestation aura lieu en même temps que la fête locale, qui est toujours le 4ème week-end de septembre et qu'il n'est pas possible de déplacer. Les principales contraintes qui apparaissent sont :

- les possibilités de parking, qui ne peut se faire que dans des champs, avec une grande incertitude en fonction de la météo,
- la compétition pour l'espace disponible, la place et une grande partie de l'espace vert étant pris par les manèges et les forains,
- la coexistence entre une fête locale à caractère familial et une manifestation de cette ampleur
- la disponibilité des bénévoles, notamment du Foyer Rural qui, selon sa présidente, Mme Senac, ne pourront pas fournir des bénévoles pour les deux manifestations.

Un vote indicatif fait apparaître que les avis sont très partagés, or il serait nécessaire d'avoir l'adhésion de tout le conseil pour réussir. Le conseil décide donc de ne pas donner son accord pour cette année. Par contre, il exprime d'ores et déjà le souhait d'accueillir les Randovalles en 2012, année où le calendrier des Randovalles (dernier dimanche de septembre) et de la fête locale (4<sup>ème</sup> week-end de septembre) ne coïncideront pas ; Il charge M. le Maire de transmettre cette proposition à M. le Président du Sicoval.

## POINTS CONCERNANT LE R.P.I.

En l'absence de Jean-Marc Beder, retenu par la réunion du SIVURS, Gérard Bolet a assisté au conseil d'école du R.P.I. le 13 novembre et rend compte de plusieurs points.

### Effectifs pour l'année scolaire 2009-2010

Sans tenir compte d'éventuelles arrivées de nouveaux habitants, les effectifs prévisionnels du RPI pour la prochaine rentrée scolaire sont en baisse de 2 élèves. Les constructions en cours d'achèvement à Corronsac laissent présager un effectif plus important, mais René Lansoy attire l'attention du conseil sur le risque qui n'est pas à écarter de fermeture de classe, en ces temps de restrictions et de réduction du nombre d'enseignants. Il conviendra de signaler à l'inspection académique toute évolution confirmée des effectifs.

### Poste d'assistante de vie scolaire (AVS)

Pour permettre l'intégration d'un enfant handicapé en maternelle pour la rentrée 2008, la présence d'une assistante de vie scolaire (AVS) était nécessaire, pour un nombre d'heures à déterminer. Bien que les parents aient fait les démarches nécessaires bien avant la rentrée de septembre, et obtenu l'accord de la Directrice de l'école et de la commune, ils viennent seulement d'être informés de l'accord de la Maison du handicap pour 6 heures hebdomadaires, mais que l'éducation nationale n'avait pas actuellement les crédits pour le pourvoir.

Le conseil municipal est choqué par cette situation, contraire aux engagements gouvernementaux d'intégration des enfants handicapés dans le système éducatif. Il décide de soutenir la demande des parents, comme il le fait depuis le début, en adressant un courrier à l'Inspection Académique. J.M. Beder est chargé de le rédiger.

### Suppressions de postes dans les RASED

M. le Maire informe le conseil municipal de l'inquiétude exprimée par les parents, les enseignants et les représentants des communes en conseil d'école par rapport aux mesures annoncées de suppression de postes d'enseignants spécialisés dans les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Il souligne que depuis plusieurs années le RASED dont dépend le RPI Montbrun-Corronsac avait ses 3 postes pourvus et fonctionnait particulièrement bien. Il propose aux conseillers de soutenir le mouvement de protestation engagé par la plupart des syndicats d'enseignants. Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la motion suivante :

*Non à la suppression pure et simple de 3000 professionnels (postes E et G) des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté !*

*Cette mesure va priver des dizaines de milliers d'élèves des aides spécialisées, qui ne couvriraient plus tout le territoire, et conduira à terme à la suppression des RASED. La brutalité de cette décision vient souligner la contradiction d'une politique ministérielle qui prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une « priorité. » La mise en place des deux heures d' « aide personnalisée » ne peut se substituer au travail effectué dans le cadre des Réseaux d'Aides, qui ont été créés pour répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté. Nous exigeons le maintien des aides spécialisées proposées par le dispositif des RASED et ses trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques (maître E, rééducateur et psychologue de l'éducation nationale).*

*Nous exigeons l'abandon de la suppression des 3000 postes. Nous demandons l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.*

**Nombre de suffrages exprimés : 15**  
**Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 15**

### **Demande d'un 3<sup>ème</sup> poste d'ATSEM**

Les parents ont renouvelé au conseil d'école leur demande de création d'un 3<sup>ème</sup> poste d'ATSEM, en raison de la présence de 3 classes de maternelle à Montbrun. Ils s'appuient sur les problèmes de sécurité que pose, selon eux et les enseignantes concernées, l'absence d'ATSEM à certaines heures en petite et moyenne section, lorsqu'elle s'absente pour aller en grande section. L'enseignante de grande section souligne, quant à elle, le confort de travail que lui apporterait la présence d'une ATSEM.

Le conseil conteste ce problème de sécurité, mais reconnaît l'intérêt pour la grande section d'une ATSEM. Il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de bien estimer les besoins et chiffrer l'incidence budgétaire de ce poste nouveau, dans une période où les perspectives budgétaires pour les communes sont mauvaises. Par ailleurs, l'école de Montbrun est conçue pour accueillir des classes maternelles et élémentaires, et la pérennité de cette 3<sup>ème</sup> classe de maternelle n'est pas assurée, y compris dès la rentrée prochaine, car elle peut évoluer en CP ou classe mixte GS-CP. Dans ces conditions, il est décidé :

- d'évaluer de façon précise le nombre d'heures nécessaires
- d'étudier les possibilités d'emplois aidés, dans une perspective d'intégration ultérieure dans la fonction publique.

J.M. Beder et C. Monier sont chargés de faire au conseil des propositions de solutions. J.M. Beder précise que des problèmes de santé et des demandes individuelles vont conduire à envisager d'autres évolutions de postes, et que c'est donc l'ensemble de l'organisation du travail du personnel communal autour de l'école qu'il va falloir examiner.

### **Point sur le projet culturel et sportif du Sicoval**

R. Lansoy et C. Rouget rendent compte d'une réunion sur le projet culturel et sportif du Sicoval, organisée au niveau du bassin de vie Sud du Sicoval. Ces réunions par bassin de vie font suite aux diagnostics culturels et sportifs établis en 2008 et préparent le prochain séminaire du Sicoval sur la question des services nouveaux que les communes et les habitants peuvent attendre du Sicoval.

Il faut se rappeler que l'un des objectifs de l'Agenda 21 du Sicoval est d'assurer une égalité d'accès à la culture et au sport sur l'ensemble du territoire ; sur notre secteur, la principale demande en termes d'équipements sportifs concernent une piscine, tant au niveau des loisirs que des besoins des écoles (même si la couverture de la piscine de Villefranche a permis de débloquent transitoirement la situation pour notre RPI). Au niveau des terrains de sport, si des petits terrains multisports sont à portée des communes, la couverture en salles plurivalentes et en grands terrains est faible.

Au niveau culturel apparaît la grande hétérogénéité de l'offre, tant au niveau des prestations que des tarifs, ainsi que des manques, comme une médiathèque décentralisée, des éléments moteurs pour la vie culturelle (artistes en résidence, orchestres,...). R. Lansoy a attiré l'attention sur la mise en valeur du patrimoine, en faisant notamment référence au moulin de Montbrun, un des rares éléments de patrimoine classé du territoire, qui pourrait bénéficier d'un appui du Sicoval.

## **PROSPECTIVE FINANCIERE**

G. Bolet rappelle que la commission communale des Finances a mis en évidence la nécessité d'une prospective financière pour apprécier notre capacité à réaliser des équipements importants, notamment une salle polyvalente. Il a rencontré la société Finances Active, qui propose un outil de prospective financière, qui lui a semblé répondre

à nos besoins, car il est très interactif et souple. Son coût, sous forme d'abonnement, est de 1600 €/an, plus une mise en place de 700 €.

Après débat, les conseillers estiment qu'il est prématuré de prendre cet abonnement tant qu'on n'a pas mieux précisé nos besoins d'investissement. Transitoirement, il est décidé de demander une prospective financière à l'ATD, service qui est moins souple (un seul scénario chiffré) mais a l'avantage d'être gratuit.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Préparation du Conseil de communauté du Sicoval**

G. Bolet présente les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire qui doit avoir lieu lundi 1<sup>er</sup> décembre. Il souligne que les nécessités d'investissement sur les infrastructures (dont le château d'eau de Montbrun qui doit être réparé d'urgence) vont provoquer une hausse des tarifs de l'ordre de 13% pour l'eau et 16% pour l'assainissement. Pour les déchets ménagers, elle sera seulement de 4%.

### **Dysfonctionnements du TAD202 (transport à la demande)**

Suite à l'intervention d'une personne du public, les problèmes de dysfonctionnement du TAD 202 sont une fois de plus évoqués, notamment des retards, l'absence de passage malgré une réservation et une ambiguïté sur le passage le samedi. E. Sarrato précise que ce problème a déjà été signalé à Tisseo SMTC, qui a pris conscience de ces problèmes. Des évolutions favorables de ce service ont été demandées par la commune et sont susceptibles d'aboutir rapidement. Dans l'attente, ces problèmes seront à nouveau signalés. Il conviendra de vérifier rapidement l'effectivité de la présence du TAD 202 le samedi.

### **Repas des anciens**

Le repas des anciens aura lieu le samedi 10 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h33.